

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DDEES 1066 G Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association Rejoué (14^{ème}).

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'association Rejoué (14^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à signer avec l'association Rejoué (SIMPA 18871, dossier 2014_06472), domiciliée 14, rue du Général Humbert (14^{ème}) une convention attribuant à l'association une subvention de 20 000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre, 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris sous réserve du vote des crédits correspondants.